

VILLE DU LAVANDOU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2008

Nombre de membres élus : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 21 + 4 pouvoirs

L'an deux mille huit et le six du mois de novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune du Lavandou a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gil BERNARDI, Maire,

Présents : Charlotte BOUVARD – Claude MAUPEU – Myriam CIANO – Pierre CHARRIER – Annie TALLONE – Bruno CAPEZZONE – Raymonde STATIUS – Patrick LESAGE - *ADJOINTS AU MAIRE*
Jean-Pierre BIGEY – Monique CARLETTI – Jacques BOMPAS – Andrée VIALE – Nadine EMERIC – Christian MOURGUES – Denis CAVATORE – Laurence TOUZE – Corinne TILLARD – Bernard BONNET – Marc LAMAZIERE – Pierre-Arnaud PARENTY - *CONSEILLERS MUNICIPAUX*

Pouvoirs : Philippe THORN a donné pouvoir à Claude MAUPEU – Patrick MARTINI a donné pouvoir à Christian MOURGUES – Nathalie CHRISTIEN a donné pouvoir à Charlotte BOUVARD – Jacqueline PILETTE a donné pouvoir à Marc LAMAZIERE

Absents : Frédérique CERVANTES – Christine LEYDER – Philippe GRANDVEAUD – Béatrice FLORENTY

Secrétaire de Séance : Bernard BONNET

Date de la convocation : 27 octobre 2008

TM6112008g

DEPOT DE LA MARQUE "LE LAVANDOU"

Afin de protéger la marque "LE LAVANDOU" contre des utilisations commerciales abusives ou frauduleuses, en tout cas sans l'aval de la commune, il apparaît souhaitable de procéder aux dépôts des marques comprenant les termes "Le Lavandou" devant l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI).

Au vu des activités de la commune ou de celles de l'office du tourisme, il est envisagé un dépôt de marques françaises dans cinq classes :

- Classe 16 : Produits de l'imprimerie, affiches, prospectus, calendriers, etc...
- Classe 35 : Services de publicité, diffusion matériel de publicité, reproduction de documents, organisation d'exposition à buts commerciaux ou de publicité
- Classe 38 : Télécommunications, location d'espace publicitaire
- Classe 41 : Service de formation, divertissement, activités sportives et culturelles, activités de loisirs
- Classe 43 : Service de restauration, hébergement temporaire, service hôtelier, réservation de logement temporaire

De plus, dans la mesure où un contentieux est déjà engagé devant le Tribunal de Grande Instance de Marseille concernant les marques françaises de la Société SPM CITYNET LIMITED, il est également nécessaire d'engager une action en nullité de la marque "LE LAVANDOU.COM" devant la chambre d'annulation de l'Office d'Harmonisation pour le Marché Intérieur et, parallèlement de procéder au dépôt de la marque "LE LAVANDOU" devant ce même office.